

CONVOCATION

Ordre du jour :

Travaux école/mairie Avenants
Virement de crédits
Ligne de Trésorerie
Questions diverses

En Mairie, le 24/06/2026

LE MAIRE,
Benoit ROUGEOLLE

REUNION DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, COLOMBEL Gaëtan, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, et formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BUNIAS David, BERTHELOT Florence et LEBOUCHER Christine
LECOURT Corinne, BOUVIER Isabelle, VIGNE Romain

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 a été lu et adopté

2026 – 1.1– 50 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE - AVENANTS

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2026-1.1-44

Vu la délibération n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024 approuvant le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et la mairie.

Considérant que l'école ferme à compter du 3 juillet et que les classes modulaires ne seront plus utilisées, les modules ALGECO peuvent être enlevés.

Considérant les différents aléas de chantier

Considérant qu'il convient de rénover les sols de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte les devis des entreprises ci-dessous
- Autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

N°	Lot	N° Avenant	HT	TVA	TTC
Lot 1	Classes provisoires ALGECO	Avenant n°1	- 6 006.03 €	-1 201.21 €	-7 207.24

Lot 2	Gros œuvre BUQUET	Avenant n°6	1 399.00 €	279.80 €	1 678.80 €
Lot 6	Menuiseries extérieur SEMAP	Avenant n°3	1 230.00 €	246 €	1478.00 €
Lot 8	Platerie... GALLI	Avenant n°3	-576.11 €	-115.22 €	-691.33 €
Lot 10	Electricité SNME	Avenant n°5	245.00 €	49.00 €	294.00 €
Lot 11	Peinture LAMY LECOMTE	Avenant n°1	3 941.58 €	788.32 €	4 729 90 €

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026
- Dit pour avis que les surcouts dus à des erreurs ou malveillance des entreprises ne devraient pas incomber à la commune.

Voté à l'unanimité

2026 – 7.1 – 51 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE / MAIRIE – VIREMENT DE CREDITS - DM N° 1

Considérant les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie

Considérant que certaines entreprises ont bénéficié d'avance

Monsieur le Maire, propose les virements de crédits et opérations d'ordre suivantes :

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Compte 231- 041	36 300 €	Compte 238 - 041	36 300 €

Voté à l'unanimité

2026 – 1.1 – 52 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE – REVALORISATION DE PRIX – AVENANT

Vu le marché public de travaux pour les travaux de la rénovation énergétique de l'école et de la mairie approuvé par la délibération du conseil municipal n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024.

Considérant le contexte économique et financier de la commune

Considérant que la revalorisation du prix n'est pas prévue dans l'attribution des subventions.

Considérant que les entreprises se sont engagées à ne pas revaloriser leurs prix à l'engagement des travaux

En accord avec les entreprises et le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les marchés par avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer les avenants de renonciation de la revalorisation de prix sur le marché travaux de rénovation énergétique après accord des entreprises (lot 1 à 11).

Voté à l'unanimité

2026 – 7.3 – 53 – LIGNE DE TRESORERIE – FINANCEMENT TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE

Vu l'art. L. 2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal de Saint Eustache La Forêt, après avoir entendu l'exposé sur les projets et les financements en cours,

- Délègue au Maire, Benoit ROUGEOLLE, et à signer seul, une ligne de trésorerie pour l'année 2026 et limitée à un an, pour un montant maximum de 600 000 €, afin de gérer les

décalages de trésorerie entre le paiement des dépenses et le versement des recettes (subventions et FCTVA).

Voté à l'unanimité

2026 – 8.4 – 54 – TERRAIN DE PÉTANQUE

Considérant que l'utilisation du terrain de pétanque occasionne des nuisances, pour les riverains qui ont porté plusieurs réclamations en mairie, et malgré l'arrêté de Monsieur Le Maire modifiant les horaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le devis moins disant pour la réalisation des travaux de déplacement du terrain de pétanque, pour le mettre derrière le terrain multisport.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
- Dit que les travaux seront réalisés en fin d'année pour éviter les problèmes de trésorerie.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- Que l'abribus de la Mare Carel va être changé prochainement
- Que dix vélos vont être attribués à la commune gratuitement, seule la facture de livraison sera à régler. Le mode d'attribution sera à déterminer.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

Le Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL